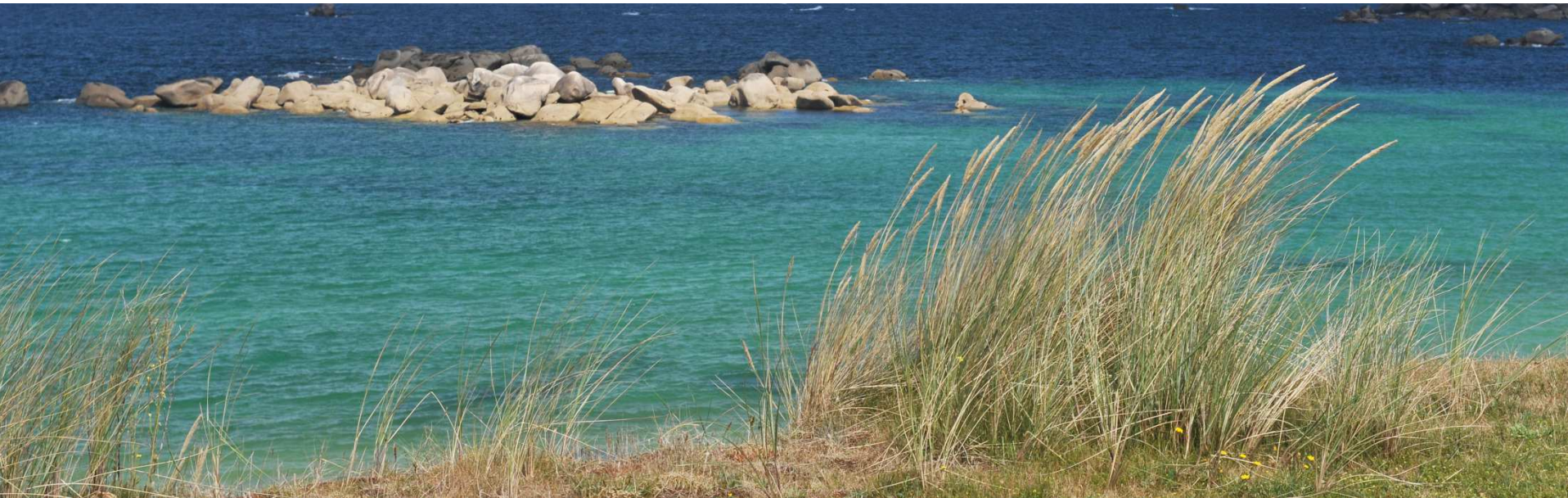


SDAGE 2016-2021 / PAMM 2020

Contributions croisées à la réalisation des objectifs de la DCSMM des projets de PAMM et SDAGE

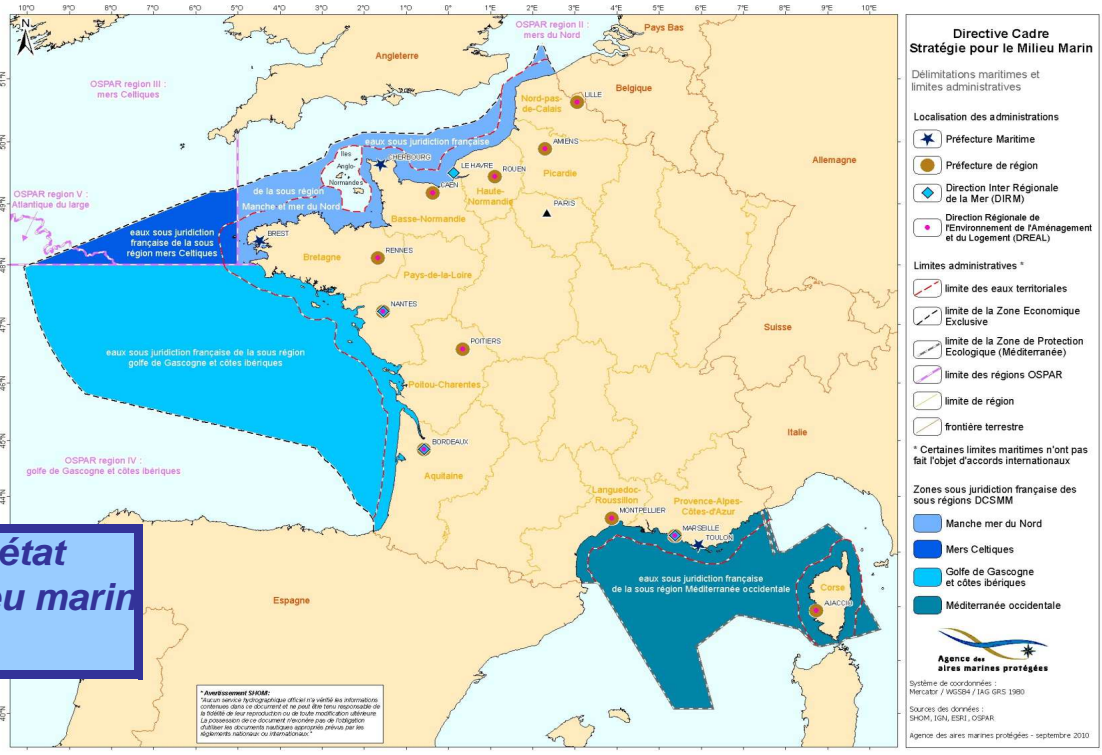


Trame agence de l'eau, complétée par DIRM NAMO, Niort le 4 février 2015

L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

1^{er} cycle en cours

*Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
arrêtés en 2012*



*Programme de surveillance
Fin 2014*

*Atteinte du bon état écologique du milieu marin
2020*

*Programme de mesures
Fin 2015*

*Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
2018*

Les 11 descripteurs du Bon État Écologique

- D1 = La **diversité biologique est conservée**. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes
- D2 = Les **espèces non indigènes** introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes
- D3 = Les **populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales** se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock
- D 4 = Tous les éléments constituant **le réseau trophique marin**, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en **abondance et diversité** normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien local de leurs capacités.
- D5 = L'**eutrophisation d'origine humaine**, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.

Les 11 descripteurs du Bon État Écologique

- D6 = Le niveau d'**intégrité des fonds marins** garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés.
- D7 = une modification permanente des **conditions hydrographiques** ne nuit pas aux écosystèmes marins.
- D8 = Le **niveau de concentration des contaminants** ne provoque pas d'effets dus à la pollution.
- D 9 = Les **quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine** ne dépassent pas les seuils fixés par la législation communautaire ou autre normes applicables.
- D 10 = Les **propriétés et les quantités de déchets marins** ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin.
- D 11 = L'**introduction d'énergie, y compris de sources sonores** sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin.

8 types de mesures, existantes ou nouvelles

- Règlementaire
- De protection spatiale
- Sur la gouvernance
- Études
- Travaux
- De sensibilisation
- D'incitation (financière)
- Contractuelle

- Mesures existantes recensées en 2013

Complétées par

- Mesures nouvelles proposées en 2013/2014

Contributions croisées à la réalisation des objectifs de la DCSMM des projets de PAMM et SDAGE

3 catégories :

- Descripteurs dépendant des orientations et dispositions du Sdage
- Descripteurs pour lesquels les orientations et dispositions contribuent au PAMM
- Descripteurs sans lien avec les orientations et dispositions du Sdage

PAMM/SDAGE : Un traitement par origine des pressions (instruction du 17 fév. 2014)

Catégories de pressions	Processus associé d'élaboration des mesures
<p>1. pressions s'exerçant en amont des eaux marines, ayant un impact uniquement sur le bon état des cours d'eau, des plans d'eau, des masses d'eaux souterraines et des masses d'eaux de transition au titre de la DCE</p> <p>Exemple : perte et dommage physique par étouffement suite à un dragage fluvial ou l'artificialisation de berges.</p>	I
<p>2. pressions s'exerçant en amont des eaux marines, ayant un impact sur le bon état des eaux côtières ou sur les objectifs des zones protégées au titre de la DCE et sur le bon état écologique des eaux marines au titre de la DCSMM ;</p> <p>Exemple : apports des bassins versants en nutriments ou contaminants, d'origine domestique industrielle, ou encore agricole.</p>	II
<p>3. pressions s'exerçant sur la zone géographique de recouvrement, ayant un impact sur le bon état des eaux côtières ou sur les objectifs des zones protégées au titre de la DCE et sur le bon état écologique des eaux marines au titre de la DCSMM.</p> <p>Exemple : rejet de substances dans le milieu suite à des dégazages en mer par des navires, ou de clapage des sédiments de dragage.</p>	III
<p>4. pressions s'exerçant en amont des eaux marines, ayant un impact sur le bon état écologique des eaux marines au titre de la DCSMM, mais pouvant faire l'objet d'orientations et de dispositions des SDAGE ;</p> <p>Exemple : introduction de déchets provenant de zones urbaines en amont des bassins versants.</p>	
<p>5. pressions s'exerçant dans le périmètre des eaux marines, ayant un impact sur le bon état écologique des eaux marines au titre de la DCSMM et sur le bon état dans les cours d'eau au titre de la DCE.</p> <p>Exemple : prise accessoire de poissons migrateurs amphihalins en mer lors d'activités de pêche.</p>	IV
<p>6. pressions s'exerçant dans le périmètre des eaux marines, ayant un impact exclusivement sur le bon état écologique des eaux marines au titre de la DCSMM.</p> <p>Exemple : perturbation sonore sous-marine provenant du transport maritime.</p>	

Document « maître »

- SDAGE
- SDAGE → PAMM
- PAMM ↔ SDAGE
- PAMM → SDAGE
- PAMM

**Contributions croisées à la réalisation des
objectifs de la DCSMM
des projets de
PAMM et SDAGE**

Descripteurs dépendant
des
orientations et dispositions du SDAGE

Descripteur 5 : eutrophisation

Projet SDAGE

- Orientation et dispositions 10A: zones prioritaires et objectifs de réduction des flux de nutriments.
- Orientation et dispositions 2A, 2B et 2C: réduction de la pollution par les nitrates
- Orientations et dispositions 3A, 3C et 3D: réduction de la pollution organique et notamment du phosphore
- Orientation 4B: limitation des transferts de pollution diffuse.

Projets PAMM

- Pas de disposition spécifique, reprise intégrale des dispositions SDAGE

Descripteur 8 : contaminants chimiques

Projet SDAGE

- Orientation 10B: réduction des rejets des activités portuaires
- Orientations et dispositions 4A/4B/4C: limitation des transferts de pollution diffuse et réduction des pesticides
- Orientations et dispositions 5B/5C: réduction des substances dangereuses prioritaires.

Projets PAMM

- Renforcer les services de collecte et d'élimination des déchets [...] portuaires.
- Rendre obligatoire la délimitation dans les ports des aires de carénages et poursuivre leurs mises aux normes
- Mise en œuvre de schémas d'orientation dragages et filières de gestion des sédiments à échelle adaptée
- Amélioration de la qualité des processus d'homologation des produits phytosanitaires vis-à-vis impacts sur milieu marin

Descripteur 9:contaminants microbiologiques

Projet SDAGE

- Orientations et dispositions 3C/3D/3E : collecte des effluents, traitement des eaux pluviales et ANC
- Orientations et dispositions 4B : limitation des transferts de pollution diffuse
- Orientations et dispositions 10B/10D/10E : limitation des rejets en mer et restauration des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelles et de loisir.

Projets PAMM

- Étudier le classement systématique de toutes les eaux conchylicoles en « zones à enjeu sanitaire » en référence à l'arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Contributions croisées à la réalisation des objectifs de la DCSMM des projets de PAMM et SDAGE

Descripteurs pour lesquels
les orientations et dispositions
contribuent au PAMM

Descripteurs 1/4 : protection biodiversité

Projet SDAGE

- Orientation 1B: **restauration de la qualité des milieux (cours d'eau, estuaires et annexes hydrauliques)**
- Orientations et dispositions 8A/8B/8C: **protection et restauration des zones humides**
- Orientations et dispositions 9A/9B: **fonctionnement des circuits de migration et gestion des espèces migratoires.**
- Orientation et dispositions 10H: **protection des écosystèmes littoraux**

Projets PAMM

- **Compléter le réseau Natura 2000 au large pour répondre aux enjeux identifiés concernant les habitats récifs, les mammifères et les oiseaux marins**
- **Compléter le réseau des AMP par la mise en place de zones de protection renforcée sur les zones de biodiversité remarquable**
- **Mettre en place des zones de protection des zones fonctionnelles halieutiques**
- **Renforcer la politique d'affectation et d'attribution du DPM naturel au conservatoire du littoral**
- **Mettre à jour la liste des espèces et des habitats marins protégés au niveau national**
- **Compléter les travaux nationaux en proposant un statut de protection pour les espèces et les habitats à l'échelle de la sous-région marine.**

Descripteur 2 : espèces envahissantes

Projet SDAGE

- Orientation 10B: réduction des rejets des activités portuaires
- Orientations et dispositions 9B/4D: gestion des espèces et du patrimoine halieutique

Projets PAMM

- Préconiser la définition d'un protocole précédent l'introduction d'espèces non-indigènes (ENI) [...] pour les introductions et transferts d'organismes marins.
- Préconiser la mise en cohérence des réglementations communautaires voire internationales, relatives aux transferts d'espèces marines vivantes
- Adapter les techniques de pêches pour lutter contre la dissémination et la multiplication des ENI envahissantes
- Identifier les espèces marines qui pourraient figurer dans la liste européenne [...] des espèces envahissantes
- Étudier la faisabilité [...] de la valorisation d'espèces invasives pour réguler leur développement
- Mettre en place un système de veille et d'alerte sur les ENI

Descripteur 6 : Intégrité des fonds marins

Projet SDAGE

- Orientation 10B: réduction des rejets des activités portuaires
- Orientation et dispositions 10F: aménagement du littoral
- Orientation et dispositions 10H: protection des écosystèmes littoraux
- Orientation et dispositions 10I: extraction des matériaux marins

Projets PAMM

- Améliorer les connaissances, expérimenter mettre en œuvre de nouvelles techniques de pêche, pour limiter les impacts sur les habitats benthiques
- Promouvoir des méthodes d'exploitation durable du milieu concernant la conchyliculture
- Diminuer l'impact des manifestations sur le DPM en améliorant la gestion de la fréquentation de l'estran
- Inciter au regroupement des mouillages [...] encourager techniques à faible emprise
- Favoriser la mise en œuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments...
- Établir une stratégie d'extraction et de gestion des granulats marins à l'échelle de l'Atlantique et Manche.
- Établir des préconisations environnementales pour cette future stratégie

Descripteur 7: conditions hydrographiques

Projet SDAGE

- Orientation et dispositions 7D: gestion des apports d'eau douce à la mer

Projets PAMM

- Pas de mesure spécifique

**Contributions croisées à la réalisation des
objectifs de la DCSMM
des projets de
PAMM et SDAGE**

Descripteurs sans lien avec
les orientations et dispositions du SDAGE

Descripteur 3 : exploitation des espèces commercialisées

Projet SDAGE

- Pas de mesure spécifique

Projets PAMM

- Mise en jachère de zones de pêche à pied le long du littoral
- Étendre à d'autres espèces la limitation du nombre de captures par pêcheurs ou par navire dans le cadre de la pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine)
- Déclaration préalable d'activité obligatoire pour la pratique de la pêche maritime de loisir et ses modalités associées
- Réglementer de manière cohérente les pratiques de pêche à pied de loisir
- Mettre en place un observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous région marine...

Descripteur 10 : gestion des déchets

Projet SDAGE

- Pas de disposition spécifique
- Rappel Orientation 10B: « les résidus de carénage sont des déchets, certains classifiés dangereux et doivent être à ce titre éliminés dans des installations autorisées au titre du code de l'environnement »
- Voir rappel en descripteur 8

Projets PAMM

- Inclure un axe sur les déchets marins dans le programme national de prévention des déchets et contribuer à sa mise en œuvre
- Inciter les ports à généraliser les politiques « ports propres »
- Préconiser un volet sur les déchets marins dans les schémas de structures des cultures marines
- Identifier et promouvoir méthodes pour limiter le transfert de macro-déchets lors des opérations d'immersion des sédiments de dragage
- Actions « sentinelles de la mer » sur les déchets marins
- Intégrer dans les plans départementaux déchets la question spécifique des déchets marins
- Étudier les options pour collecter et traiter ou valoriser les équipements de pêche en fin de vie et les déchets de la conchyliculture
- Mettre en œuvre un programme de prévention et de gestion des déchets flottants sur les bassins versants
- Renforcer la limitation des sacs plastiques dans tous les commerces
- Prévenir le déversement des granulés plastiques industriels dans l'environnement
- Réaliser une étude sur les sources de microparticules

Descripteur 11 : énergie sonore

Projet SDAGE

- Pas de mesure spécifique

Projets PAMM

- Définir des préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques lors des travaux en mer et des campagnes sismiques de recherche et d'exploitation
- Proposer [...] (la révision) des normes techniques relatives aux équipements et à la motorisation des navires de plaisance et véhicules nautiques à moteur...
- Mettre en place un suivi des pressions des émissions acoustiques des activités anthropiques susceptibles d'affecter le milieu marin.

**Contributions croisées à la réalisation des
objectifs de la DCSMM
des projets de
PAMM et SDAGE
Autres sujets transverses**

**Information – communication
et sensibilisation**

- **Orientations et dispositions du chapitre 15**

Merci de votre attention

